



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CRUSADER PRO EMULSIFIER

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Nom du produit         | CRUSADER PRO EMULSIFIER |
| Numéro du produit      | C026 EV                 |
| Identification interne | Special                 |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse. & l'enlèvement de terre - Une partie de l' Evans Crusader Pro Laundry Liquid Range.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Evans Vanodine International  
Brierley Road  
Walton Summit  
Preston. UK. PR5 8AH  
Tel: 01772 322 200  
Fax: 01772 626 000  
qclab@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| Dangers physiques             | Non Classé        |
| Dangers pour la santé humaine | Eye Dam. 1 - H318 |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé        |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318 Provoque des lésions oculaires graves.



## CRUSADER PRO EMULSIFIER

### 4.1. Description des premiers secours

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>       | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Ingestion</b>        | Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.  |
| <b>Contact cutané</b>   | Laver abondamment à l'eau.  |
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.   |
| <b>Inhalation</b>           | Aucun symptôme particulier connu.  |
| <b>Ingestion</b>            | Aucun symptôme particulier connu. mais - Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.   |
| <b>Contact cutané</b>       | Aucun symptôme particulier connu. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. |
| <b>Contact oculaire</b>     | Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## CRUSADER PRO EMULSIFIER

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un équipement de protection des yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **ETHANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

##### **MÉTHANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Non pertinent.

**Protection des yeux/du visage** Porter un équipement de protection des yeux.

**Protection des mains** Aucune protection des mains particulière recommandée. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**Autre protection de la peau et du corps** N'est pas requise.

**Protection respiratoire** Aucune protection respiratoire n'est requise.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| <b>Aspect</b>  | Liquide.                       |
| <b>Couleur</b> | Incolore.                      |
| <b>Odeur</b>   | Solvant.                       |
| <b>pH</b>      | pH (solution concentrée): 7.00 |

## CRUSADER PRO EMULSIFIER

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <b>Point de fusion</b>                                       | Inconnu.                     |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> | Inconnu.                     |
| <b>Point d'éclair</b>  | Furoncles sans clignoter ... |
| <b>Densité relative</b>                                      | 0.98 @ 20°C                  |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Soluble dans l'eau.          |

### 9.2. Autres informations

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| <b>Autres informations</b> | Aucun. |
|----------------------------|--------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Réactivité</b> | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--|

### 10.2. Stabilité chimique

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Stabilité chimique</b> | Pas de risques particuliers de stabilité. |
|---------------------------|---|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5... |
|---|---------------------------------------|

### 10.4. Conditions à éviter

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Conditions à éviter</b> | Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs. |
|----------------------------|--|

### 10.5. Matières incompatibles

|                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Matières incompatibles</b> | Oxydants puissants. Réducteurs forts. |
|-------------------------------|---------------------------------------|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|  |  |
|--|--|
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Pas de produits de décomposition dangereux connus. |
|--|--|

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Effets toxicologiques</b> | Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ... |
|------------------------------|---|

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Autres effets sur la santé</b> | Ce produit a une faible toxicité. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. |
|-----------------------------------|--|

#### Toxicité aiguë - orale

|  |   |
|--|---|
| <b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b> | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|---|

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| <b>ETA orale (mg/kg)</b> | 2 004,33071424 |
|--------------------------|----------------|

#### Toxicité aiguë - cutanée

|  |   |
|--|---|
| <b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b> | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|---|

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| <b>ETA cutanée (mg/kg)</b> | 100 050,1000501 |
|----------------------------|-----------------|

#### Toxicité aiguë - inhalation

|   |   |
|---|---|
| <b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b> | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---|---|

## CRUSADER PRO EMULSIFIER

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 050,00105

ETA inhalation  
(poussières/brouillards mg/l) 255,000255

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande...

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées à l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Non réglementé.

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## CRUSADER PRO EMULSIFIER

**Législation UE**                      Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)...

Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...

Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**      PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
GHS: Système général harmonisé.  
Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...

**Sigles et abréviations utilisés dans la classification**      Acute Tox. = Toxicité aiguë  
Eye Dam. = Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. = Irritation oculaire  
Flam. Liq. = Liquides inflammables  
STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Références littéraires clés et sources de données**      Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**      Méthode de calcul...

**Commentaires sur la révision**      Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n ° 2015/830 ( 2,3,15&16) ...

**Date de révision**                      24/11/2017

**Révision**                                  3

**Statut de la FDS**                      Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...

**Mentions de danger dans leur intégralité**      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .